

Candidature de Sophie Dieuaide

Amis auteurs et autrices,

J'ai l'honneur de vous soumettre à nouveau ma candidature au conseil syndical de La Ligue. En septembre, j'entrerai dans les 14,2 % des plus âgés de nos adhérents. Ça pourrait me déprimer un tantinet, ça pourrait me donner des envies de retraite syndicale, mais je souhaite poursuivre car, comme vous l'aurez remarqué, rien n'est encore réglé. Pire, on peut désormais parler de maltraitance administrative.

L'équipe de La Ligue est forte de l'énergie et des compétences de ceux que vous avez élus, et je me représente car, à mon avis, je peux encore lui apporter. L'avantage de plonger bientôt dans les 14,2 %, c'est une connaissance approfondie des textes juridiques qui nous concernent, mais c'est aussi une mémoire de vingt ans consacrés plus ou moins intensément à la défense des droits des auteurs. C'est la mémoire des actions qui fonctionnent. C'est la mémoire des méthodes pitoyables des pouvoirs publics qu'il faut sans cesse dénoncer et dont il faut protéger les nouveaux bénévoles.

Car il s'agit bien de méthodes, et je profite de ce billet pour vous l'exposer. Cela vous permettra de plus facilement imaginer pourquoi il faut autant de temps à nos organisations pour obtenir de significatives avancées.

Au premier rang, il y a la technique de l'usure. Vous l'avez perçu vous-mêmes, une lutte acharnée nous a ouvert une voie par le rapport Racine, presque aussitôt refermée par un savant travail de lobbying de certaines grandes maisons d'édition. Le ministère, tout de même contraint d'avoir l'air d'agir, ouvre alors des négociations-réunions-concertations et c'est reparti pour un tour avec l'espoir de nous user.

La Covid aura été un parfait assistant des lobbyistes, parce que La Ligue aura eu à faire face à d'autres urgences, comme arracher notre accès au fonds de solidarité, comme accompagner les adhérents en matière de sécurité sociale.

Au deuxième rang, l'utilisation de leurres.

Rien dans notre fonctionnement démocratique n'oblige les pouvoirs publics à multiplier ainsi les consultations et autres joyeuses réunions avant de soumettre aux assemblées des modifications des lois. D'où sort qu'il faudrait un accord entre une association d'éditeurs et des associations plus ou moins représentatives des auteurs avant de modifier le Code de la propriété intellectuelle ? Le leurre est posé par le ministère, le temps passe, une pirouette du SNE pour ne pas signer et tout est à recommencer.

Je me représente pour qu'avant d'entrer dans les 0,2 % des plus âgés de nos adhérents, je voie enfin le résultat de nos combats. Je m'attacherai, puisqu'ils tentent de nous perdre en multipliant les fronts, à des résultats fondamentaux :

- 10 % minimum de droits d'auteur,
- l'accès réel des auteurs aux droits sociaux qu'ils ont déjà été obtenus et l'élargissement à ceux qu'ils devraient avoir,
- le règlement du scandale Agessa,
- la formation des nouveaux bénévoles pour une transmission de notre expertise,
- l'obtention d'une représentation syndicale par élections professionnelles.
- des procédures administratives calibrées pour des humains.

Pour conclure, j'insisterai sur l'obtention des 10 % minimum de droits d'auteur. Redonner aux auteurs et aux autrices une rémunération appropriée est prioritaire et conditionne toutes les luttes pour leur statut. Maintenir les auteurs dans la précarité est le moyen le plus pervers mais aussi le plus efficace pour les empêcher de revendiquer et d'agir collectivement. Quand l'urgence est vitale qui a à l'esprit la défense de ses droits ?

